

# Pas de trêve pour l'action

**D**epuis le début de l'année, le rythme des mobilisations va crescendo. Après la semaine d'actions du 17 au 21 janvier dans les fonctions publiques et les services publics, plus de 600 000 salariés du public et du privé, retraités, privés d'emploi se sont retrouvés le 5 février, dans 120 manifestations décentralisées afin d'exiger **la relance de l'emploi, le retrait du projet de loi sur les 35h, l'augmentation des salaires, la garantie de services publics de qualité**. La mobilisation des enseignants et des lycéens contre la loi d'orientation pour l'école ne faiblit pas malgré les vacances scolaires. De nouvelles perspectives d'actions sont programmées dès les premiers jours de mars.

## Elargissement et renforcement

Le 5 février a montré toutes les potentialités des convergences de luttes public/privé. Le gouvernement ne s'y est pas trompé, en essayant immédiatement de minimiser un fait pourtant évident : la forte présence des salariés du secteur privé dans les manifestations. Mesurant les perspectives réelles d'amplifier la mobilisation et de gagner sur les revendications, **les confédérations syndicales CFTC, CGT et FO réunies le 16 février 2005, appellent tous les salariés du privé et du public à des arrêts de travail interprofessionnels le 10 mars** et à rejoindre les manifestations et rassemblements organisés ce jour dans les départements. Les fédérations de fonctionnaires CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU et CFTC, réunies le 22 février appellent à faire du 10 mars, par la grève et la manifestation, un nouveau temps fort et

incontournable du mouvement.

L'assurance affichée par Jean-Pierre Raffarin et ses ministres, le recours au passage en force pour les lois sur les 35h et sur l'école, ne doivent pas masquer les difficultés que pose la mobilisation grandissante au gouvernement. Pour ne prendre qu'un exemple, il n'est pas anodin que Renaud Dutreil ait envoyé le 16 février un cour-

riel à tous les fonctionnaires, dans lequel il tente de justifier son action et surtout de rassurer les agents : il n'y aurait pas de « *grand soir* » de la réforme de l'Etat de prévu, pas plus que de « *norme brutale et arbitraire* » de réduction des effectifs, la politique des salaires permettrait « *d'associer les fonctionnaires à la performance collective de la nation* »... Le seul problème pour le ministre, c'est que les fonctionnaires et leurs syndicats savent pertinemment que les mesures de réorganisation et de pilotage des administrations publiques d'Etat déjà appliquées ou en réalisation (décentralisation, nouvelle organisation territoriale de l'Etat, stratégies ministérielles de réforme) sont destructrices pour le service public et cela sans nul besoin de « *grand soir* » ; que la lettre de cadrage pour le budget 2006 établit une norme de gain de « *productivité* » et un plafond maximal de recrutements traduisant une nouvelle baisse de l'emploi ; enfin que « *l'association des fonctionnaires à la performance collective de la nation* » signifie une perte de pouvoir d'achat de 5,08% (hors tabac) en cinq ans...

La défense du service public de proximité connaît également un développement rapide dans ces premiers mois de 2005. En Creuse, suite à la démission collective d'élus s'opposant à la décentralisation Raffarin, un « *collectif creusois pour la défense et le développement des services publics* » s'est constitué, en associant syndicats, associations, partis politiques. **Le 5 mars, à Guéret**, une grande manifestation nationale se déroulera pour la défense des services publics, pour plus



d'égalité et de solidarité. Une initiative locale d'ampleur sur ces questions s'est déroulée le 19 février à Angoulême. Ces convergences revendicatives, dans lesquelles la CGT joue un rôle moteur, participent pleinement à la mobilisation et portent l'exigence d'autres choix.

## Les convergences européennes pour le progrès social

La manifestation du 19 mars à Bruxelles, à l'appel de la Confédération européenne des syndicats, vient encore renforcer et élargir les mobilisations connues en France. Les 22 et 23 mars prochains, les vingt-cinq chefs d'Etat et de gouvernement d'Europe vont se réunir. L'emploi, les services publics, les droits sociaux vont être au centre des discussions, en particulier à partir de deux projets de directives :

- celle sur le temps de travail qui permettrait, si elle était adoptée, aux entreprises de dépasser 48h de travail par semaine en Europe ;

- celle relative aux services dans le marché intérieur, dite « directive Bolkestein », qui soumettrait les services publics, pour l'essentiel et sauf dérogations limitées, aux mêmes règles de concurrence que les services privés, qui instaure-rait par le biais du « principe du pays d'origine » un nivellement par le bas des droits collectifs des salariés en Europe (en clair, si une entreprise de services d'un pays européen obtient un marché en France, elle pourrait appliquer aux salariés qu'elle emploie, non plus le contenu du Code du travail français, mais celui du pays où est installé son siège social).

Les salariés de toute l'Europe sont invités à manifester le 19 mars à Bruxelles afin d'exiger l'abandon de ces deux projets de directives, plus d'emplois et de meilleurs emplois, des services publics de qualité dans les vingt-cinq Etats membres, plus globalement une Europe de justice et de progrès social.

La CGT, l'UGFF-CGT et ses composantes, feront tout pour contribuer au succès de la journée du 19 mars, au même titre que pour celles des 5 et 10 mars.

## Traitements et pensions : l'incidence des décisions gouvernementales

*Suite aux « discussions salariales », le ministre de la Fonction publique a pris des mesures unilatérales applicables en 2005. La première en date augmente l'indice de rémunération de 0,5 % au 1er février 2005.*

● Mais au préalable, deux mesures applicables dès le 1er janvier sont venues rogner encore plus le pouvoir d'achat des fonctionnaires en activité :

- ◆ la création du régime additionnel des pensions de retraite, régime obligatoire, institue une cotisation représentant 5 % des primes perçues, avec un niveau plafonné à l'équivalent de 20 % du traitement brut. La baisse immédiate de pouvoir d'achat conséquent peut donc atteindre 1 % du traitement net dès lors que le niveau indemnitaire égale ou excède 20 % .
- ◆ le taux de la CSG applicable aux actifs reste inchangé (7,5 %) mais l'assiette s'élargit de 95 % du traitement brut à 97 %, soit 0,15 % de baisse supplémentaire du traitement net.
- Pour les pensionnés, la pension de retraite a été revalorisée de 2 % au 1er janvier 2005 pour tenir compte de l'inflation, mais la CSG applicable sur la totalité de la pension voit son taux augmenter de 6,6 % à 7,1 %.

*On le voit, non seulement les mesures de revalorisation des traitements et pensions sont ridicules, mais le gouvernement reprend totalement ou partiellement d'une main ce qu'il concède de l'autre...*

## Représentativité : la CGT à la hausse !

La représentativité syndicale dans la Fonction publique d'Etat au 31 décembre 2004 vient d'être communiquée aux fédérations syndicales.

Par rapport au 31/12/2003 la CGT est l'organisation qui progresse le plus à la fois en pourcentage (+ 0,54%) et en voix (5 000 en plus, alors que le nombre de suffrages exprimés diminuait de 18 000). Les résultats recensés depuis le début de l'année confirment cette évolution.

## A.N.P.E

Les consultations qui viennent d'avoir lieu à l'A.N.P.E (CCP, CAP, CHS) traduisent une nette hausse de l'influence de la CGT (+2,5). Il est à noter que les 3 syndicats signataires du nouveau statut des personnels représentent ... 1 électeur sur 4 ! C'est sûrement au nom de la « représentativité » et de la « démocratie » que la direction engrange cet « accord ».

## IGN : + 6,77

Globalement + 6,77 pour la CGT (42,45 %) avec notamment + 14,57 points parmi les personnels fonctionnaires lors des élections au conseil d'administration de l'Institut Géographique National.

## Agence de l'eau : bond en avant de la CGT.

Le résultat des élections au C.A. de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse propulse la CGT première organisation avec une représentativité de 50,19 % (+ 20 points !).